

NOTE

DISPOSITIFS POUR LA FORMATION DES CONTRATS
EMPLOIS D'AVENIR

Vendredi 18 juillet 2014

SUIVI PAR
Viviane LAGRANGE
v.lagrange@anfh.fr
05.55.31.79.12
Angéline DUBOIS
a.dubois@anfh.fr
05.55.31.79.15**1. RAPPEL DU DISPOSITIF FINANCIER**

L'enveloppe régionale 2013-2014 résultant de l'engagement financier de l'Etat s'élève à 373 598 €. Elle est destinée au financement des formations des jeunes recrutés en 2013 et 2014, qu'elles se déroulent en 2014, 2015 ou 2016.

Ces crédits sont affectés en priorité

- aux formations diplômantes ou certifiantes
- aux actions de remise à niveau (dont la formation « apprendre à apprendre » du dispositif régional « compétences clés en situation professionnelle) cliquer pour voir le [programme détaillé](#)
- aux préparations aux concours.

La saisie des dossiers est assurée par l'ANFH mais les demandes de remboursement peuvent dorénavant être effectuées par les établissements équipés de Gesform.

Pour vos demandes de prise en charge : cliquer pour voir l'[imprimé à compléter et adresser à la délégation régionale](#)

2. FORMATIONS DES TUTEURS

Trois groupes ont été organisés à ce jour. Cette formation est imputée sur les crédits ONDAM et CNSA. Des groupes supplémentaires seront proposés en fonction des demandes. [Cliquer pour voir le programme détaillé](#)

3. PRISE EN CHARGE DES SCOLARITES D'AIDE SOIGNANT , AMP ET AUTRES FORMATIONS DIPLOMANTES RELEVANT DE LA LISTE DES ETUDES PROMOTIONNELLES

Ces formations peuvent être financées sur ces enveloppes : prise en charge des frais pédagogiques, de déplacements/hébergement et de la part des salaires restant à la charge des établissements.

Afin de pouvoir vous apporter rapidement des réponses sur les prises en charge, merci d'adresser vos demandes de financement dans les meilleurs délais à la délégation régionale.

4. AUTRES FORMATIONS DIPLOMANTES OU CERTIFIANTES DE LA FILIERE SANITAIRE ET MEDICO SOCIALE

Le Conseil régional et les OPCA poursuivent leur travail autour des formations diplômantes ou certifiantes pouvant être proposées aux jeunes recrutés en Emplois d'avenir sur la filière sanitaire et médico-sociale, au sein de laquelle les emplois sont les plus nombreux.

Une présentation des différentes formations disponibles en Limousin a eu lieu le 10 avril dernier.

Les établissements ont ensuite été sollicités pour faire part de leurs préférences au regard des projets des jeunes recrutés, mais aussi en fonction des caractéristiques de ces formations (contenus, durées, passerelles ou dispenses pour la formation d'AS notamment...).

Suite à ce recensement, 3 formations se sont nettement dégagées :

- **Le Titre professionnel d'Agent d'Accompagnement des Personnes Agées Dépendantes**
- **Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie sociale**
- **Le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique**

Un travail est en cours avec les prestataires de ces formations, pour adapter les cursus aux exigences des contrats Emplois d'avenir (validation des modalités de recrutement, échelonnement de la formation, délocalisation des enseignements, coûts...).

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos conseillers Missions locales, qui sont informés de ces propositions, et qui peuvent d'ores et déjà les prendre en compte dans la définition du projet de chaque jeune.

Il est bien entendu que ces filières ne constituent pas un parcours obligatoire, mais une offre de formation régionale correspondant aux besoins recensés et permettant de répondre à un plus grand nombre.

Les parcours individuels sur d'autres formations diplômantes ou certifiantes ne sont pas exclus du financement Etat, quelle que soit la filière.

RAPPEL : les formations proposées constituent des parcours «tremplin» destinés à des jeunes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas, pour diverses raisons, intégrer des formations telles que celle d'Aide-soignant.

L'objectif est de leur apporter une qualification au cours de leur contrat (comme le prévoit la réglementation), qualification qui pourra être valorisée, soit en interne si le contrat du jeune est prolongé par une embauche (avec une perspective à plus long terme d'intégrer d'autres formations comme celle d'AS), soit lors du retour sur le marché du travail.

5. FORMATIONS D'ADAPTATION AU POSTE DE TRAVAIL

Ces formations sont financées sur le plan de formation des établissements, ainsi qu'un certain nombre d'actions du plan de formation régional de l'ANFH ouvertes aux emplois d'avenir :

- fondamentaux de la gériatrie [cliquer pour voir le programme détaillé](#)
- prise en charge de la santé bucco dentaire [cliquer pour voir le programme détaillé](#)
- troubles du comportement des enfants et adolescents [cliquer pour voir le programme détaillé](#)
- sexualité des personnes handicapées (consultation en cours)
- sécurité : obligations réglementaires [cliquer pour voir le programme détaillé](#)

La Délégation se tient à votre disposition pour toute information complémentaire et vous invite à lui **adresser vos demandes dès que vous avez connaissance du projet défini par le jeune, quelle que soit la date de début de formation.**